

## ENVIRONNEMENT

## Près de Reims, un gros site de méthanisation retoqué par le préfet et refusé par un maire

Le site Méthabaz, consistant à fabriquer du biogaz avec des restes de betteraves, vient de voir son permis de construire modificatif refusé par le préfet pour des questions de sécurité, alors même que son exploitation venait de démarrer... Le maire de Bourgogne-Fresne demande l'arrêt immédiat de l'activité.

GUILLAUME LÉVY

**D**e l'eau dans le gaz. Depuis des années, Méthabaz, situé à Bourgogne-Fresne, au nord de Reims, est au centre de tensions. Après des années d'études, dès le projet rendu public en 2018, des riverains s'y sont opposés, redoutant des nuisances tant olfactives que sonores, liées au trafic des camions y transportant des tonnes de restes de betteraves. Il faut dire que le site n'est situé qu'à 500 mètres d'un lotissement récent.

Dans ce long dossier, une pièce vient de tomber du côté des opposants. Par un arrêté signé le 24 octobre, le préfet de la Marne a refusé le permis de construire modificatif demandé par la société Méthabaz.

**“On a enfin démarré, ça ne va pas s'arrêter !”**

Benoît Liesch, agriculteur à Warmeriville, à la tête de Méthabaz

Pour bien comprendre, il faut savoir que le permis de construire initial, ratifié en 2019, a été largement modifié lors du chantier. Pour transformer cent tonnes de déchets agricoles par jour, 36 000 par an, les porteurs du projet, essentiellement des betteraviers marnais et ardennais, ont adapté les plans à leurs besoins. L'intitulé de ce permis modificatif en dit long sur l'importance des changements. Ils consistent (retenez votre souffle) « en une nouvelle découpe cadastrale des parcelles, en la diminution de la surface au sol et de l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiment, en la séparation du bâtiment administratif de réception de matière, en la suppression du bassin de réception post-digesteur, au déplace-



Face au refus du préfet d'accorder le permis de construire modificatif, le maire du village demande l'arrêt de l'exploitation. Aurélien Laudy

ment des bassins incendie et orage et en l'agrandissement du merlon de l'unité de méthanisation ». Ce qui a le plus retenu l'attention des services de l'État, c'est la sécurité incendie. L'arrêté préfectoral souligne que « des difficultés peuvent être rencontrées par les secours en cas de sinistre dans le bâtiment de réception de matière, rendant impossible l'utilisation du bassin incendie du fait de sa trop grande proximité avec le bâtiment et par l'absence d'une aire d'aspiration ». Pas de quoi surprendre Sébastien Al-

magro, riverain et président de l'Association citoyenne de défense de la nature et des personnes contre les pollutions et les nuisances (ACDPN). « Le site, qui a commencé son activité il y a quelques semaines, ne respecte pas du tout les plans initiaux. Les pompiers ne pourront pas passer et le bassin incendie est coincé entre deux installations explosives. » M. Almagro va plus loin : « Une fois les autorisations obtenues en 2019, Méthabaz a construit à sa guise, en surdimensionnant la production de gaz (les digesteurs ont tri-

plé de volume) et en diminuant les installations de sécurité. » À la tête de Méthabaz, Benoît Liesch, agriculteur à Warmeriville, se veut au contraire rassurant. « On a enfin démarré et ça ne va pas s'arrêter !, assure-t-il. La Dreal nous a dit ce qu'on devait mettre en forme. On sait ce qu'il faut modifier. » Le président de Méthabaz préfère minimiser. « Il est juste question d'une voie d'accès pompiers et de quelques bricoles (sic). » Quant au fossé entre le site annoncé et celui qui a poussé, M. Liesch renvoie la faute à

l'État : « Les nouveaux plans avaient été transmis à la DDT (NDLR, Direction départementale des territoires), mais ils ne les ont pas transmis à la Dreal. Dans les services administratifs, ça ne suit pas toujours », lâche-t-il.

**“Ce site est classé ATEX, pour Atmosphère explosive, il est temps que Méthabaz respecte ses obligations !”**

Nicolas Habare, maire de Bourgogne-Fresne

Maire de Bourgogne-Fresne, Nicolas Habare renvoie la faute à l'envoyeur. « Méthabaz a construit un site différent de ce qui était autorisé. On l'avait vu tout de suite. Ils ont changé ou supprimé tout ce qui devait réduire les nuisances, et côté sécurité, ça n'allait pas non plus. Les problèmes étaient flagrants. »

Cet été, une réunion en préfecture avait tourné à l'aigre entre le maire et l'exploitant, et les services de l'État avaient diligenté une visite sur place. Ils n'ont pas fait le voyage pour rien, en particulier le Sdis de la Marne, venu le 5 septembre, qui a confirmé que le compte n'y était pas. Dans ce contexte, Méthabaz pouvait-il lancer son activité ? Et peut-il la poursuivre ? Le président en est convaincu : « La montée en charge du site a démarré en août et elle va se poursuivre. » Mais le maire s'y oppose. Nicolas Habare vient de demander au sous-préfet de Reims de stopper le site. « Je lui ai écrit pour exiger l'arrêt de l'exploitation du site, qui représente un réel danger. Ce site est classé ATEX, pour "Atmosphère explosive", il est temps que Méthabaz respecte ses obligations, en particulier la défense contre les incendies. » ■

